

# *Attestation de prise de connaissance des obligations liées à la fonction de surveillant*

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

candidat(e) à l'emploi de surveillant(e) au Lycée Militaire de St-Cyr, reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessous et déclare en acceptant le contenu :

1° Je ne dois conserver par-devers moi, ou communiquer à quiconque, sans ordre du commandement du Lycée Militaire de St-Cyr, aucun document, partie ou copie de document, ou renseignement relatif aux questions se rapportant aux élèves de l'établissement. J'ai été informé(e) qu'en contrevenant à cette interdiction, je commettrais une faute grave susceptible d'entraîner des sanctions.

2° Le Lycée Militaire de St-Cyr est susceptible de me demander d'effectuer des heures supplémentaires en plus de mon service, quel que soit le jour, afin de pourvoir au remplacement d'autres surveillants, malades ou empêchés pour raisons diverses.

3° Ma fonction de surveillant inclut la surveillance des élèves en cas d'absence d'un professeur, la surveillance des récréations, des repas, des études, devoirs et travaux, la surveillance des dortoirs et des services propres à l'internat, la surveillance des mouvements internes et des déplacements externes, la participation à la sécurité générale des élèves, Cette notion de surveillance exclut la surveillance médicale d'élèves malades.

4° Je ne suis pas autorisé(e) à exercer une activité lucrative de quelque nature que ce soit en plus de mon emploi sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation du ministère.

5° Je suis informé(e) qu'en cas de grève, je suis susceptible d'être mis(e) en demeure d'exercer mon emploi pour assurer la sécurité des élèves, et que l'abandon de mon poste dans ces circonstances sera considéré comme une faute lourde m'exposant à une sanction disciplinaire grave pouvant aller jusqu'au licenciement.

6° Hormis dans le cadre de mes fonctions en internat, je ne suis pas logé(e) dans le Lycée.

7° Je dois avoir une tenue correcte. Le port du survêtement ou de vêtements déchirés, la barbe non rasée, les piercings, etc. sont interdits aux élèves ; ce n'est donc pas toléré pour leur encadrement.

8° Je dois obligatoirement participer à la formation d'adaptation, prévue par le droit commun (connaissance de l'environnement professionnel, connaissance du métier), à l'information de secourisme, à la formation prévention incendie et à l'information sur la sécurité informatique qui se déroulent chaque année.

9° Je suis tenu(e) de respecter le Règlement Intérieur du Lycée.

Date :

Signature de l'intéressé(e)